

## MAIRIE

### Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi  
et vendredi de 9h à 12h  
et de 14h à 17h  
Mardi, jeudi et samedi  
de 9h à 12h

02 97 66 82 08  
mairie@colpo.fr  
www.colpo.fr

 Commune de Colpo

## MÉDIATHÈQUE

### Horaires d'ouverture :

Mardi de 16h30 à 19h  
Mercredi de 10h à 12h30  
et de 14h30 à 18h  
Samedi de 10h à 12h30

02 97 66 33 46  
mediatheque@colpo.fr

## ETAT CIVIL

**Naissances :** Margot LE GALL-  
DUC, 24/02

**Décès :** -

**Mariages :** -



## CONSEIL MUNICIPAL

### Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Budget principal et budget annexe : approbation des comptes de gestion 2023 ; examen et approbation des comptes administratifs 2023 ; affectation du résultat du compte administratif 2023 ; vote des taux d'imposition 2024 ; budget primitif 2024 ; cession de la parcelle cadastrée n°AA205 à la SAS Résidence Intergénérationnelle Rurale ; Versement d'une subvention à la société de chasse Saint Hubert pour le compte des piégeurs de ragondins ; Maintien de l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours à titre dérogatoire ; Ecole Notre Dame de Kerdroguen : autorisation à signer la convention de prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées bénéficiant du régime du contrat d'association ; actualisation de la grille tarifaire de l'ALSH de Colpo ; demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le Programme de voirie 2024 ; Demande de subvention pour l'installation d'une citerne de récupération des eaux pluviales au titre de l'appel à projet pour la sobriété des usages - Agence de l'eau Loire-Bretagne ; Approbation du projet de travaux de réhabilitation de la salle omnisports et approbation du plan de financement (phase 1) ; Convention à passer avec GMVA relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme et des dossiers d'enseignes.

Retrouvez le compte rendu des conseils municipaux sur le site internet de la commune, rubrique « Vie Municipale », ma Mairie / délibérations



## ACTUALITÉS

### ÉLECTIONS EUROPÉENNES



Les élections européennes auront lieu le **dimanche 9 juin**. Les bureaux de vote se tiendront à l'Espace Camerata de 8h à 18h (ou 20h). Pour voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales de la commune et vous présenter avec votre pièce d'identité.

### TRAVAUX DE SÉCURISATION ÉLECTRIQUE

**Depuis le lundi 18 mars**, les accès au lieu-dit La Villeneuve sont interdits (sauf pour les riverains et les secours). En effet, des travaux concernant la **sécurisation électrique du « poste N°56 »** situé au niveau de La Villeneuve sont en cours. Ces travaux sont essentiels pour garantir la fiabilité et la sécurité du réseau électrique.

### REPRISE DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Dans le cadre de la procédure de **reprise des concessions perpétuelles funéraires en état d'abandon**, la 2ème constatation aura lieu **le 16 avril 2024** à 10h au cimetière de Colpo. La liste des concessions concernées est affichée en mairie et au cimetière. Les descendants et successeurs de ces concessions sont invités à y assister.

### TERRE DE JEUX : ÉVÈNEMENTS

Dans le cadre des Olympiades et de la labellisation « **Terre de Jeux 2024** » de la commune de Colpo, la Municipalité promeut des événements sportifs qui se tiendront d'ici l'été : **le 8 juin**, journée ouverte à tous sur le thème de l'athlétisme (Colpo athlé plaisir) ; **le 27 juin**, randonnée pédestre (amicale laïque) et **le 28 juin**, rencontre inter écoles (ALSH).

## FRELONS ASIATIQUES



Le piégeage des frelons asiatiques s'effectue d'avril à mi-mai et la destruction des nids de mi-mai à fin novembre. Les aides de la commune seront accordées sur des factures plafonnées, en fonction de la hauteur des nids : 50% sur le montant HT pour les nids situés entre 0 et 8 mètres puis 60% du montant HT pour les nids situés au-delà de 8m. N'oubliez pas de **solliciter le référent frelons de la commune avant l'intervention**, pour bénéficier de cette aide. En cas d'intervention difficile, une majoration sur devis pourra être proposée.

## MÉDIATHÈQUE

### NUMÉRIGOLFE

La médiathèque de Colpo, en collaboration avec Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, organise plusieurs **ateliers numériques gratuits** le **mercredi 3 avril**. Inscription obligatoire par mail à [mediatheque@colpo.fr](mailto:mediatheque@colpo.fr).

#### > Atelier Fabrique ta fusée !

4-5 ans / de 10h à 10h45

Découverte du livre Cache-Cache Ville et création de fusée en papier

#### > Atelier Fabrique ton masque Tanuki et ta fusée !

6-10 ans / de 14h à 16h

Découverte du livre des Tanukies, puis création d'un masque et d'une fusée en papier

La médiathèque sera **fermée toute la journée, côté enfants**. L'accès côté adultes reste ouvert.

## ASSOCIATIONS

### COLPO JUMP !

**Samedi 13 et dimanche 14 avril**, venez participer à la première édition de Colpo Jump organisée par l'APEEP de l'école le Petit Prince, à la salle Omnisports. Au programme : des structures gonflables ! Une petite restauration sucrée ainsi qu'une buvette seront à disposition tout le week-end. Tarifs : gratuit pour les -2 ans ; 5€ entre 2 et 13 ans et 1€ par adulte accompagnateur.

### FEST DEIZ

**Dimanche 28 avril**, l'association Krollerion Lan Vaoz organise un **Fest Deiz à l'Espace Camerata** à partir de 14h30 ! Avec Ar Men Du, Pebr Holen et Joel Champalaune. Plus d'infos : 06 11 46 90 11

## INFORMATIONS DIVERSES

### ELAGAGE DES ARBRES

Élaguer régulièrement les arbres situés à proximité d'une ligne électrique est indispensable pour assurer la qualité d'alimentation en électricité. L'élagage répond à un souci constant d'**amélioration de la qualité de distribution de l'électricité** tout en garantissant la sécurité des personnes et des biens. L'élagage des arbres situés sur des propriétés privées relèvent de la responsabilité des propriétaires.

### INTERDICTION DE FAIRE DU FEU

Il est **interdit de brûler des déchets verts ou ménagers**, de jour comme de nuit. En effet, les feux génèrent une pollution (particules fines) et **peuvent déclencher un incendie**. De plus, il est important de préserver votre santé et celle de votre voisinage. Les tontes peuvent être utilisées en guise de paillage ou compostées. Rappel : en cas de non-respect de ces mesures, vous pouvez être redevable d'une **amende de 450€**.

## NOUVEAUX COMMERCES

Deux nouveaux commerces ouvriront prochainement à Colpo : **Ty Fred Traiteur** le 13 avril au 9 bis rue nationale et le **restaurant Komo** (anciennement Chez Tonton) le lundi 15 avril.



Organisé par l'association des habitants (Groupe des aînés)

### PERMANENCES ASSISTANTE SOCIALE

La prochaine permanence aura lieu le **vendredi 19 avril de 9h30 à 12h30 en mairie**.

Elle vous recevra uniquement sur rendez-vous au **02 97 69 52 00**